

---

## Le projet pédagogique pour le service du jeune enfant – décliné à partir du projet éducatif de la Ville d’Orsay

---

Le décret n°2021-1131 du 30 Août 2021 relatif aux assistantes maternelles et aux établissements d’accueil de jeunes enfants de moins de six ans, impose aux établissements d’accueil du jeune enfant l’élaboration d’un projet d’établissement ou de service. Ce projet de service demande la rédaction d’un projet éducatif « *précisant les dispositions prises pour assurer l’accueil, le soin, le développement, le bien-être et l’éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle et pour favoriser l’égalité entre les filles et les garçons* ». Le projet éducatif pose le cadre de l’accueil du jeune enfant et de sa famille pour l’ensemble de la Direction des familles, du parcours éducatif et citoyen de la Mairie d’Orsay.

Le projet pour l’accueil spécifique du jeune enfant est décliné à partir du projet éducatif de la ville, dessinant la feuille de route de l’action éducative de la ville et des partenaires au service des enfants et des jeunes Orcéens de 0 à 25 ans. Celui-ci s’articule autour de 3 grands thèmes, avec leurs axes de travail :

- ✓ Une alliance éducative au service de la réussite de tous
- ✓ Le sport, la culture et la santé pour se développer et s’épanouir
- ✓ Une vie dans le respect de soi, des autres et de la nature

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>LES MULTI-ACCUEILS COLLECTIFS ET LES VALEURS DU SERVICE DU JEUNE ENFANT</b> .....	<b>3</b>
1.1	Les structures d'accueil .....	3
1.2	Le projet éducatif du jeune enfant .....	4
1.3	Définition et présentation des valeurs pédagogiques .....	4
<b>2</b>	<b>UNE ALLIANCE EDUCATIVE AU SERVICE DE TOUS</b> .....	<b>5</b>
2.1	Axe 1 L'accompagnement à la réussite scolaire et éducative. ....	5
2.2	Axe 2 La continuité éducative entre les établissements scolaires et les structures d'accueil.....	8
2.3	Axe 3 L'accès à l'information et la participation (enfant-famille) .....	10
<b>3</b>	<b>LE SPORT, LA CULTURE ET LA SANTE POUR SE DEVELOPPER ET S'EPANOUIR</b> .....	<b>14</b>
3.1	Axe 4 L'Eveil et le développement de la pratique sportive à tous les âges .....	14
3.2	Axe 5 Le développement de l'éducation artistique et culturelle. ....	14
3.3	Axe 6 Prise en compte des rythmes, de la santé et de la santé mentale.....	14
<b>4</b>	<b>UNE VIE DANS LE RESPECT DE SOI, DES AUTRES ET DE LA NATURE</b> .....	<b>17</b>
4.1	Axe 9 L'éducation à l'environnement et au développement durable.....	17
4.2	Axe 10 L'inclusion, Le climat scolaire et la lutte contre le harcèlement. ....	18
<b>5</b>	<b>Conclusion</b> .....	<b>20</b>

## 1 LES MULTI-ACCUEILS COLLECTIFS ET LES VALEURS DU SERVICE DU JEUNE ENFANT

---

### 1.1 Les structures d'accueil

Les structures d'accueil sont réparties sur l'ensemble des quartiers de la commune :

- Le quartier du centre dispose de 2 Multi-Accueils collectifs, d'un RPE et d'un LAEP.

Le Multi-Accueil Collectif « le Parc »  
(60 places)  
7, avenue saint Laurent  
91400 ORSAY  
01.60.49.11.30

Le Multi-Accueil Collectif « à Petits Pas »  
(20 places)  
7, avenue saint Laurent  
91400 ORSAY  
01.60.49.11.33

Relais Petite Enfance  
7, avenue Saint Laurent  
91400 ORSAY  
01.64.46.70.39

Lieu d'accueil enfant parents  
7, avenue Saint Laurent  
91400 ORSAY  
01.64.46.48.35

Le relais petite enfance (RPE) et le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) complètent le dispositif d'accueil sur Orsay. Le RPE est un service destiné aux professionnels de l'accueil à domicile et aux parents employeurs. Le Lieu d'accueil enfant-parents (LAEP) « La Courte Echelle » est un lieu de soutien à la parentalité et de convivialité destiné à valoriser la relation enfants-parents et rompre l'isolement familial et social. Ces deux services ne s'inscrivent pas directement dans le cadre du projet éducatif. Ils sont cependant organisés et gérés au regard des valeurs affirmées dans ce projet.

- Le quartier du Guichet dispose d'un Multi-Accueil collectif.

Le Multi-Accueil Collectif « La Farandole »  
(60 Places)  
1, allée Françoise Dolto  
91400 ORSAY  
01.69.07.74.24

- Le quartier de Mondétour dispose d'un Multi-Accueil Collectif et Familial.

Le Multi-Accueil Collectif et Familial « Le petit Prince »  
(25 places)  
6 avenue de Montjay  
91400 ORSAY.  
01.60.92.39.60

## **1.2 Le projet éducatif du jeune enfant**

Le projet Educatif est un document qui s'inscrit dans la culture de l'accueil de l'enfant dans toutes les structures de la Ville d'Orsay et il en est le reflet. Il traduit les valeurs éducatives de la commune qui sont :

- ✓ Sécurité et bien être des enfants accueillis.
- ✓ Epanouissement, autonomie et confiance en soi.
- ✓ Egalité, laïcité et inclusion.
- ✓ Vivre ensemble, développer la solidarité et la coopération citoyenne des enfants et des familles accueillis.
- ✓ Respect de soi, des autres et de l'environnement.

Le projet éducatif de la petite enfance traduit les finalités éducatives poursuivies dans l'accompagnement du jeune enfant. Il a pour objectif principal de garantir la qualité de l'accueil, de la santé, des soins, du développement, de l'éveil et du bien-être des enfants. Il précise les modalités d'accueil de l'enfant en situation de handicap ou de maladie chronique et de sa famille.

Le présent projet est élaboré par l'ensemble des équipes de la commune d'Orsay. Il est à la disposition des usagers, des partenaires (Caisse d'allocation familiale, Conseil départemental de l'Essonne, service départemental de la Protection Maternelle et Infantile), des élus et des professionnels. Il s'appuie sur les réglementations actuelles concernant l'accueil des jeunes enfants et il rappelle les valeurs des établissements, portées par chaque professionnel en matière d'accueil. En cela, il s'impose à tous et représente les évolutions sociales concernant non seulement la place de l'enfant dans la société, mais aussi le rôle des structures d'accueil et les attentes concernant l'accompagnement du jeune enfant et sa famille.

## **1.3 Projet d'action et valeurs pédagogiques**

Les actions des professionnels inscrites dans le document appelé *projet pédagogique*, sont déclinaison du projet Educatif, décrivant très concrètement les moyens, les organisations et les actions mis en œuvre pour atteindre les objectifs définis dans le projet éducatif. C'est un outil de travail à destination des professionnels de chaque établissement qui interroge les pratiques et doit permettre aux professionnels d'évoluer. Nos valeurs pédagogiques soutiennent ce regard posé sur l'enfant. Elles ne dépendent pas d'une pédagogie particulière mais s'inspirent des valeurs de grands courants pédagogiques pour permettre à chaque enfant accueilli d'évoluer librement et à son rythme.

- Respect du développement psychomoteur et psychoaffectif de chaque enfant accueilli quel que soit son origine et sa différence.
- Créer un lien de confiance avec l'enfant basé sur la théorie de l'attachement, l'individualité qui permettra à l'enfant de développer des compétences sociales affectives et motrices.
- Sensibiliser l'enfant à l'environnement qui l'entoure dans une démarche d'éveil à la nature et d'exploration passant par le libre choix.
- Respecter les pratiques familiales et culturelles pour tendre vers une coéducation, un partenariat parents professionnels fondé sur un soutien à la parentalité.
- Ajuster quotidiennement nos pratiques professionnelles.

## 2 UNE ALLIANCE EDUCATIVE AU SERVICE DE TOUS

---

### 2.1 Axe 1 L'accompagnement à la réussite scolaire et éducative.

#### **Objectif 1 : Favoriser l'acquisition de l'autonomie, de la confiance et l'estime de soi.**

Pendant la journée, le multi-accueil offre un cadre d'accueil attrayant qui invite l'enfant à faire de nouvelles expériences. L'aménagement intérieur contribue au bien-être des enfants. L'espace est adapté à leurs besoins, à leurs capacités et leurs âges. Il est évolutif et doit permettre l'alternance entre les temps collectifs et individuels. Cet aménagement favorise l'éveil de l'enfant, son autonomie, l'exploration motrice et le libre choix tout en assurant sa sécurité physique et affective.

- Le doudou

Afin d'évoluer, dans cet espace, certains enfants ont besoin d'un objet transitionnel (appelé plus communément « doudou »). Il s'agit d'un objet personnel dont l'utilisation est variable d'un enfant à l'autre, selon les moments de la journée (endormissement, séparation du matin, réconfort,...). Par cet objet, l'enfant apprend à se séparer en douceur de ses parents et à vivre sereinement les passages les plus délicats de son développement : poussée dentaire, apprentissage de la marche, de la propreté,... Ce besoin de réassurance est à respecter et n'empêchera pas l'enfant de se détacher lui-même de son « doudou » en grandissant.

- Prendre soin de l'enfant au quotidien.

L'organisation des équipes permet une prise en charge cohérente de l'enfant tout au long de la journée et de ses années passées au multi-accueil. En l'absence de ses parents, l'enfant doit repérer les adultes sur qui il peut compter. Les professionnelles sont garantes de l'histoire et du bien-être d'un petit groupe d'enfants référents déterminé. En effet, pour que le lieu d'accueil lui paraisse sécurisant, l'enfant doit pouvoir créer une relation fiable avec les professionnelles.

Cet accompagnement individualisé est compatible avec une attention portée à l'ensemble du groupe d'enfants. Le professionnel observe le développement global de chaque enfant, partage ses observations avec l'équipe et l'équipe élargie (médecin, psychologue, psychomotricienne).

L'accompagnement individualisé peut ainsi se construire au sein d'un accueil collectif.

Les soins de la vie courante (change, prise de température, soin du nez...) sont prodigués au moment où l'enfant en a besoin par l'auxiliaire référente. Les soins plus spécifiques comme l'administration d'un médicament sont prodigués selon des protocoles établis par le médecin des multi-accueils, qui définissent clairement le champ d'actions de chaque professionnel.

- Le temps de change et l'acquisition de la propreté

L'adulte s'adapte aux besoins de l'enfant et l'accompagne dans sa prise d'autonomie progressive. Pendant la durée du soin, l'auxiliaire veille au respect de l'intimité de l'enfant et à la sécurité physique sur le plan de change.

Au moment de l'acquisition de la propreté, la famille et l'équipe engagent un dialogue prenant en compte l'intérêt de l'enfant, les attentes parentales dans le respect du projet pédagogique de la structure.

En raison de ces multiples facteurs, l'âge d'acquisition de la propreté est très variable d'un enfant à l'autre. Au quotidien, les professionnels sont attentifs aux signaux émis par l'enfant (demande verbale, couche sèche,...). Ils proposent à l'enfant, lors des temps de change, le passage aux toilettes ou sur le pot. La plupart du temps, l'acquisition de la propreté est initiée à la maison mais il se peut que l'enfant, par mimétisme notamment, amorce ce processus au multi-accueil. Si l'enfant demande l'accès au pot ou aux toilettes, l'équipe répondra favorablement à sa demande et elle en fera part le soir même aux parents.

## **Objectif 2 : Accompagner à la gestion des émotions. Construire une continuité douce pour l'enfant**

- L'adaptation ou familiarisation.

*Qu'est-ce que signifie « Apprivoiser » dit le petit prince ? C'est une chose trop oubliée ! dit le renard. Ça signifie « Créer des liens ... » ; « Il faut être très patient, répondit le renard. Tu t'assoiras d'abord un peu loin de moi, comme ça, dans l'herbe. Je te regarderai du coin de l'œil et tu ne diras rien. Le langage est source de malentendus. Mais, chaque jour, tu pourras t'asseoir un peu plus près... » - extrait du livre « Petit Prince », de Saint Exupéry.*

A la suite de ces entretiens vient le temps de l'adaptation ou familiarisation. La direction de l'établissement prépare, en amont, la composition des groupes avec l'éducatrice de jeunes enfants, le psychologue et la psychomotricienne. A partir de la dernière semaine du mois d'août, les nouvelles entrées s'échelonnent sur plusieurs semaines. L'arrivée et l'intégration progressive des enfants dans un groupe contribuent à l'accueil individualisé de chacun. La date d'entrée est donc fixée en fonction d'un planning établi par les professionnels. Nous essayons de répondre au mieux aux contraintes des familles dans les limites de la collectivité.

La période de familiarisation est un temps destiné à faire connaissance et créer des liens. Cela doit être une continuité entre l'histoire familiale et le nouveau cadre de vie.

- Elle permet à la famille de découvrir progressivement comment l'enfant vivra au sein du multi-accueil.
- Elle permet à l'enfant de se familiariser en douceur avec un nouvel environnement.
- Elle permet à l'équipe de répondre aux questions des familles, de les interroger sur les habitudes familiales et d'observer l'enfant dans cette nouvelle étape.

C'est aussi un ensemble de moments privilégiés, riches en émotions, au cours duquel l'enfant et ses parents apprennent à se séparer et à se retrouver. De nouveaux repères s'installent entre l'enfant, ses parents et les professionnels.

La familiarisation est utile pour que les parents puissent concilier le plus sereinement possible leur vie professionnelle et familiale. Elle est aussi nécessaire à l'enfant pour accepter l'absence de ses parents et continuer à se développer de manière harmonieuse et paisible. L'adaptation requiert un véritable engagement de la part de la famille et de l'ensemble de l'équipe. Elle favorise « l'émergence » d'une coéducation afin d'instaurer des liens d'attachement et de confiance stables avec l'enfant.

Un professionnel est désigné référent de ce nouvel accueil. Il devient l'interlocuteur privilégié de l'enfant et sa famille. Le premier jour, il rencontre la famille et établit un dialogue, qui permet de prendre connaissance des habitudes de l'enfant et de faire le point sur le développement global de celui-ci avant d'introduire les premières séparations.

La période de familiarisation dure 2 semaines au cours desquelles il est demandé aux parents une grande disponibilité. Même si les enfants possèdent une grande capacité d'adaptation, il faut parfois patienter quelques semaines pour voir l'enfant s'épanouir dans cette nouvelle étape de séparation.

La cohérence et la communication entre la famille et le professionnel contribuent au bien-être de l'enfant. L'éducatrice de jeunes enfants assure un rôle de soutien auprès du professionnel référent dès les premiers jours de la familiarisation.

- La communication gestuelle associée à la parole

L'objectif de ce projet est de permettre aux enfants préverbaux de disposer d'un canal d'échange supplémentaire. Ceci permet de diminuer les angoisses, les frustrations et les colères du bébé qui peut s'exprimer par le signe et être plus facilement compris par l'adulte encadrant. L'enfant dès 6-8 mois, alors qu'il ne possède pas encore le langage, peut reproduire un geste lui permettant d'exprimer facilement un besoin.

L'utilisation de la communication gestuelle associée à la parole ne retarde en rien l'apprentissage du langage. Lorsque l'enfant sera prêt à parler, il arrêtera spontanément de signer. Ce projet n'a pas pour but de sur-stimuler l'enfant mais d'utiliser tout l'éventail de sa capacité de communication.

Une partie des professionnels chargés de l'accueil des enfants a été formé à cette pratique par l'association « *nos bébés à portée de mains* ». Ces professionnels formés sont les piliers de ce projet dans leur structure. Elles ont pour rôle d'accompagner les équipes, de dynamiser le projet afin qu'il perdure dans le temps.

Un livret représentant les premiers signes (dormir, changer, manger,...) a été créé à la suite dans le cadre de ce projet. Ce livret est à la disposition des familles qui le souhaitent.

### **Objectif 3: Faire du plaisir un levier de l'apprentissage**

- Les jeux et l'éveil psychomoteur

Séparé de ses parents pour quelques heures, l'enfant ne pourra s'engager pleinement dans le jeu que s'il ressent la proximité rassurante d'un professionnel en qui il a confiance. Le professionnel l'encourage, l'accompagne dans ses jeux et, par sa présence bienveillante, ses regards et ses paroles, l'assure de l'attention qu'il lui porte.

Un enfant s'éveille lorsqu'il est sollicité par un environnement sécurisant et lorsqu'il multiplie les expériences sensorielles. En collectivité, l'aménagement de l'espace, la disponibilité physique et psychique des adultes, l'accessibilité du matériel invitent l'enfant à prendre des initiatives selon ses compétences, ses envies, son rythme propre.

Ainsi, les équipes privilégient ce qu'on appelle « *le libre choix* » et « *la motricité libre* ». L'activité spontanée est primordiale et occupe l'essentiel de son temps d'éveil. L'enfant est laissé libre sur le plan locomoteur afin qu'il franchisse à son rythme les différentes étapes qui lui permettent de passer de la station décubitus-dorsal (position allongée sur le dos) à la marche. L'idée est que l'enfant perçoive à chaque stade ses possibilités et ses limites sous le regard encourageant du professionnel qui valorise ses acquisitions et ses progrès.

L'exploration libre de l'enfant passe également par la découverte spontanée des jouets et du matériel mis à sa disposition. Elle permet à l'enfant de créer son propre univers de jeu et d'imaginer ses propres histoires, sans l'intervention directe de l'adulte.

L'enfant séquence son temps entre plusieurs périodes qui s'alternent :

- Les grands mouvements moteurs
- Les manipulations, les expérimentations, les explorations, les jeux

- Les temps de pause ou d'évasion

Le jeu participe au développement psychomoteur, cognitif, affectif et social de l'enfant. Par ses expériences ludiques, l'enfant découvre ses capacités et développe la confiance en Soi. Ainsi, il construit des savoirs et son système de pensée. En grandissant, l'enfant devient progressivement capable d'intégrer des consignes et de partager des temps de jeu avec ses pairs. Par le jeu, il découvre la relation aux autres et les règles du « vivre ensemble ». Le professionnel encourage l'enfant à s'exprimer dans le jeu avec et face aux autres. L'enfant prend confiance en lui et vit ainsi des expériences sociales constructives. Enfin, le jeu développe chez l'enfant sa capacité d'attention et d'autonomie. L'exploration spontanée lui permet de se détacher de l'adulte avec plaisir pour aller jouer. Il expérimente par ce biais, le plaisir d'être autonome, c'est-à-dire sa capacité à faire des choix et à exécuter des gestes de son propre chef. Le jeu encourage l'enfant à faire des allers-retours entre indépendance et proximité avec l'adulte.

Nos valeurs pédagogiques sont soutenues par :

- Une variété de jeux, jouets et livres mis à disposition en quantité suffisante,
- Une disponibilité du professionnel en tant qu'adulte « Phare ». Sa proximité bienveillante et l'intérêt qui est porté sur l'enfant au quotidien lui permet de s'évader dans son jeu.
- L'adulte accompagne l'enfant par son regard et la parole. Il favorise des temps privilégiés pour un accompagnement individualisé.
- L'acceptation par le professionnel des choix de l'enfant : l'enfant peut refuser une activité proposée, il peut détourner la proposition et réinventer son propre jeu tant que sa sécurité n'est pas compromise.
- L'idée que l'enfant ait besoin de répéter les mêmes expériences avant de s'essayer à de nouveaux gestes et de nouvelles idées.
- Des temps d'expériences sensorielles (dessins, peinture,...) qui peuvent être proposées mais ne seront jamais imposées. Ces propositions sont mises en place pour encourager l'expression individuelle et la créativité de l'enfant. Il décide seul de l'usage ultérieur de son œuvre. L'objectif n'étant pas de produire mais d'apporter à l'enfant du plaisir et de la découverte.
- Un aménagement de l'espace évolutif : Progressivement, les espaces de vie sont aménagés en univers au sein desquels les enfants savent (re)trouver les jeux dont ils ont besoin au moment opportun : coin voitures, construction, manipulation, lecture, jeux d'imitation,...

Le mobilier et le matériel sont choisis en fonction du développement psychomoteur des enfants et dans le respect des normes de sécurité.

Nous favorisons également les sorties quotidiennes toute l'année.

Les lieux de vie sont dotés d'espaces de motricité ou de structures motrices permettant l'expressivité corporelle. Sauter, courir, escalader, pédaler, se suspendre ... sont des moments indispensables à l'enfant. Ces moments lui sont proposés quotidiennement. Tous les établissements bénéficient d'un espace extérieur aménagé. La motricité libre permet à l'enfant d'appréhender les espaces de façon autonome et sécurisée sous le regard de l'adulte « phare ».

## **2.2 Axe 2 La continuité éducative entre les établissements scolaires et les structures d'accueil.**

### **Objectif 4 : Soutenir le partenariat et travailler à la cohérence de l'action**

o L'équipe pluridisciplinaire

La finalité principale du travail en équipe est d'optimiser la qualité d'accueil de l'enfant et de sa famille. Il implique une ouverture d'esprit et une remise en question quotidienne des pratiques professionnelles. La pluridisciplinarité proposée permet une complémentarité des compétences afin que chaque professionnel puisse apporter son expertise.

La cohérence et la qualité des actions éducatives ainsi que du discours professionnel dépendent du dynamisme de ce travail d'équipe. L'organisation de réunions régulières permet une continuité de ce travail.

- o *Réunions pédagogiques* : travail sur la cohérence et l'analyse des actions auprès de l'enfant, adaptation des pratiques professionnelles en fonction des évolutions des besoins de l'enfant.
- o *Réunions de suivi d'enfants* : suivi global des enfants sur la base des observations menées par les professionnels.
- o *Réunions d'organisation* : rythme de la journée, planification, projet...

La direction de l'établissement et les éducatrices de jeunes enfants garantissent l'adéquation entre les différents projets et les pratiques professionnelles.

Un travail de collaboration entre les professionnels des différentes structures de la ville d'Orsay est également mis en place. Il est favorisé notamment par des projets transversaux, par des regroupements d'établissements ou par des remplacements.

Afin de faire vivre l'entraide, la reconnaissance mutuelle et la réflexion professionnelle, le Service du Jeune Enfant propose chaque année un temps fort en faveur de l'ensemble des agents du service sous forme de *journée pédagogique*. Celle-ci permet de travailler de manière dynamique, une thématique en articulant l'apport théorique et l'analyse des pratiques professionnelles existantes.

Des propositions de formations viennent renforcer les compétences et les connaissances des professionnels. Chaque année, un plan de formation est réalisé par le Service du Jeune Enfant et la Direction des Ressources Humaines. Les professionnels sont invités à motiver leurs besoins en termes de formations. Les responsables d'établissement peuvent également inciter les agents à s'investir dans une formation au regard de leur cheminement professionnel.

Des formations internes sont proposées pour l'ensemble des structures du service. Ces actions de formation sont animées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale ou par des partenaires extérieurs. Après chaque formation, les professionnels sont invités à s'inscrire dans une démarche de partage et de mise à profit des connaissances auprès de leurs collègues.

Enfin les agents qui s'engagent dans un processus de *Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)* peuvent être accompagnés par la municipalité et l'équipe encadrante du service dans cette démarche.

a. L'accueil des nouveaux professionnels

Les nouveaux agents recrutés au sein du service bénéficient d'un protocole d'accueil spécifique. C'est une étape de découverte mutuelle et une préoccupation de l'ensemble de l'équipe. Le processus d'intégration est tout aussi essentiel que l'accueil. Il requiert un engagement complet et une réelle disponibilité des acteurs sollicités (accueillants et accueillis). L'intégration permet d'optimiser l'engagement du nouveau professionnel et lui permet d'acquérir plus facilement les codes et l'organisation qu'il va intégrer. Elle s'effectue en plusieurs jours afin de favoriser l'assimilation

des nombreuses informations transmises. Elle consiste, pour l'agent, en l'apprentissage de son rôle organisationnel c'est-à-dire la compréhension et la maîtrise de son poste au sein du multi-accueil et plus largement au sein du Service du Jeune Enfant et de la mairie d'Orsay. Des entretiens de suivi d'intégration sont organisés dans les semaines qui suivent l'arrivée du nouvel agent. Ils peuvent être assurés par la directrice, l'adjointe, et/ou l'éducatrice de jeunes enfants.

#### b. L'accueil des stagiaires

Les multi-accueils d'Orsay sont engagés dans une réflexion autour de l'accueil des stagiaires et des apprentis depuis plusieurs années. Le point central de cette recherche est la conciliation indispensable de l'apprentissage des élèves et du bien-être de l'enfant. L'accueil et l'intégration des stagiaires et des apprentis, leur permet de se rendre compte de manière globale de l'importance et de la valeur de leur travail. L'acquisition des compétences par les futurs professionnels doit se faire dans une logique de bientraitance du jeune enfant. L'engagement des multi-accueils dans la formation des futurs professionnels est indispensable car il participe au renouvellement des professionnels du secteur médico-social et favorise la réactualisation des connaissances des équipes. De plus, l'alternance entre les phases de transmission aux stagiaires/apprentis et les phases centrées sur la mission d'accueil donne un rythme dynamique à la réflexion professionnelle et au travail d'équipe.

Dans chaque établissement, des maîtres de stage / d'apprentissage et des tuteurs de stage sont nommés et formés à l'accompagnement des stagiaires et des apprentis. Des stagiaires de différentes formations sont accueillis au sein de structures petite enfance de la commune d'Orsay, tout au long de l'année et pour des durées variables. Des bilans pendant et à la fin de leur stage sont mis en place afin de les accompagner au mieux.

L'apprentissage est un contrat qui engage la ville dans l'accompagnement d'un étudiant jusqu'à l'obtention du diplôme choisi. L'idée forte de l'apprentissage est la notion du métier partagé. C'est une pédagogie par alternance entre l'institut de formation et le multi-accueil. Les points forts de ce dispositif sont de donner à l'étudiant, une formation complète, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle en accord avec les valeurs et l'organisation de travail des structures petite enfance de la ville.

L'accompagnement de ces étudiants par les professionnels requiert une disponibilité importante : bilan, analyse de pratique et d'observations, temps de rencontre avec les formateurs,... C'est pourquoi, les responsables de structure veillent à ce que les accueils de stagiaires ne se succèdent pas tout au long de l'année afin de permettre aux enfants et aux équipes de se recentrer.

Pour les enfants, la théorie de l'attachement, nous incite à une grande vigilance sur les relations affectives successives. Les professionnels ont pour missions de maintenir un « sentiment continu d'exister » chez les enfants. Cela passe par l'instauration de pratiques professionnelles cohérentes, d'une stabilité de l'espace-temps et de professionnels disponibles. La présence de stagiaires ne doit pas contredire cette vigilance.

### **2.3 Axe 3 L'accès à l'information et la participation (enfant-famille)**

Les structures d'accueil du jeune enfant de la commune offrent aux enfants un univers varié riche d'expériences relationnelles, motrices, sensorielles et culturelles. Cependant, la famille reste le premier lieu d'apprentissage et de socialisation. Les différences rencontrées entre l'environnement familial et la collectivité doivent être perçues comme une richesse pour l'enfant. En ce sens, les équipes sont dans une démarche de coéducation avec les parents portant une attention particulière au soutien à la parentalité. Le dialogue et le lien de confiance mutuel favorisent le bien-être de l'enfant au sein de nos structures.

Proposer un accueil de qualité pour les enfants dans les structures d'Orsay requiert également d'un ensemble d'aptitudes professionnelles et individuelles. Pour cela, la pluridisciplinarité proposée permet une complémentarité des compétences afin que chacun puisse apporter son expertise. Les établissements d'accueil du jeune enfant dépendent de la Direction des familles, du parcours éducatif et citoyen de la commune d'Orsay. Le service du jeune enfant est géré par un Chef de service qui a délégation. Les professionnels de la petite enfance sont sous la responsabilité hiérarchique d'un directeur de structure.

Au sein des structures, le personnel est le suivant :

- Puéricultrices
- Infirmières
- Educateurs de jeunes enfants
- Auxiliaires de Puériculture
- Aides Auxiliaire de Puériculture
- Assistantes maternelles
- Agents polyvalents
- Cuisiniers
- Psychomotricienne
- Psychologues
- Médecin.

Ils sont garants du bien-être physique et psychique des enfants accueillis. Les valeurs éducatives de la commune sont fédératrices pour les équipes. Les groupes d'enfants sont constitués en tenant compte des critères suivants :

- Le suivi des enfants et la continuité de l'accueil en lien avec nos valeurs pédagogiques
- Les souhaits des agents
- Les contraintes de fonctionnement du service.
- Les mobilités internes souhaitées ou accompagnées.

Le décret n°2021-1131 du 30 Août 2021 précise le taux d'encadrement à respecter : *1 professionnel (les) pour 8 enfants qui marchent et 1 professionnel (les) pour 5 enfants qui ne marchent pas.*

### **Accueil de l'enfant et de sa famille.**

#### **Objectif 8 et 9 : Faire connaissance et créer du lien.**

*Le jeune enfant est un être en construction sur le plan psychoaffectif, moteur et social et est particulièrement réceptif à son environnement. Il a besoin de continuité relationnelle, de stabilité au niveau de l'espace et de régularité dans les rythmes du quotidien. Le travail des équipes consiste à créer un environnement « extra familial » sécurisant propre à satisfaire les besoins d'éducation et d'épanouissement du jeune enfant. Le jeune enfant est en cours de construction, il a besoin de « l'adulte phare » comme personne de substitution pour que celui-ci explore ses besoins et l'accompagne dans la gestion de ses émotions.*

- L'admission

À l'issue de la commission d'attribution des places au sein des différentes structures de la ville, les familles reçoivent un courrier de confirmation les invitant à prendre contact avec la direction de l'établissement pour un entretien d'admission.

Cet entretien est une étape concrète pour les parents, il se déroule en présence de l'enfant. Cette présence lui permet d'être actif dans le processus d'accueil et de faire connaissance avec le lieu d'accueil. A cette occasion, la direction favorise un échange rassurant pour que s'établisse un premier lien avec les parents. Ils appréhendent ensemble les besoins, les habitudes et la personnalité de leur enfant et son histoire. C'est aussi l'occasion, pour les parents de questionner le fonctionnement global de l'établissement. La directrice présente la vie au multi-accueil, l'équipe pluridisciplinaire ainsi que le rôle et les missions de chaque professionnel. Elle transmet les valeurs éducatives qui sous-tendent nos actions. Les parents prennent connaissance du fonctionnement, du règlement de l'établissement et des engagements qui y sont liés.

Avant l'arrivée au multi-accueil, une visite médicale doit être effectuée. Le médecin des multi-accueils reçoit l'enfant et ses parents au sein de l'établissement. Cette visite permet d'échanger sur l'état de santé de l'enfant, de vérifier le carnet de santé et d'établir en cas de maladie chronique un protocole d'accueil individualisé (PAI). Le médecin fera un retour à la direction permettant ainsi d'accueillir l'enfant sereinement. Une première rencontre avec le psychologue de la structure peut être envisagée afin d'établir un 1<sup>er</sup> contact.

### **Objectif 8 : organiser des rencontres régulières entre les parents et les acteurs éducatifs intervenant à ORSAY**

- La participation des parents à la vie de la crèche

La ville d'Orsay et les professionnels de la petite enfance associent les parents à la vie des établissements. L'ouverture des structures aux familles permet de créer un espace sécurisant, d'écoute et d'échanges pour une continuité pédagogique. Cette ouverture est essentielle pour offrir aux enfants un accueil de qualité.

La participation des parents se concrétisent dès la réponse positive d'admission de leur enfant dans l'établissement par la prise de contact avec la direction de la structure et la proposition d'un entretien d'admission. Cette première rencontre permet d'échanger sur le fonctionnement de la structure mais aussi sur l'histoire, les besoins de l'enfant et les attentes des parents.

Par la suite, les parents sont invités à rencontrer l'équipe des professionnels lors de « *portes-ouvertes* ». C'est un moment convivial où les professionnels, les parents et l'enfant font connaissance.

L'adaptation est aussi un moment privilégié où progressivement les parents établissent un lien avec l'auxiliaire de référence. Pendant ces temps de familiarisation, les parents sont invités à rentrer dans le groupe, pour permettre à l'enfant de faire connaissance avec son nouveau lieu de vie.

Puis, au quotidien, les transmissions du matin et du soir entre parents et professionnels sont des occasions de communication indispensables et utiles pour tous. Les parents prennent le temps de confier leur enfant et le professionnel de l'accueillir. Ils échangent ensemble sur les événements survenus depuis le départ de l'enfant. Ceci afin d'établir une cohérence entre la vie familiale et la vie institutionnelle et éviter ainsi des ruptures dans la vie de l'enfant.

En début d'année scolaire, une réunion est proposée aux familles. Elle permet de présenter l'ensemble de l'équipe (directrice et directrice adjointe de la structure, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, cuisiniers, agents polyvalents, médecin, psychologue, psychomotricienne). Cela permet aux parents de visualiser le rôle des personnes qui entourent leur enfant au quotidien. Cette réunion est aussi le moment de présenter les différents projets, les rythmes de la journée et de donner des réponses aux préoccupations des familles. Pour faciliter l'échange entre adulte, les enfants ne sont pas conviés à cette réunion.

Au cours de l'année des temps d'échange invitent les parents à entrer dans l'établissement :

- **Le café des parents ou petit déjeuner des familles** : Cet événement a lieu 1 fois par trimestre, les familles sont invitées à venir échanger avec les professionnels autour d'une boisson chaude en dégustant des viennoiseries. Ces rencontres permettent d'échanger avec les familles sur le quotidien des enfants ou d'aborder des thèmes plus généraux (sommeil, acquisition de la propreté, langage...).
- **Les talents des parents**: Les parents sont invités à faire une proposition éducative aux enfants en fonction de leurs compétences propres (éveil musical, danse, chansons dans une langue étrangère,...)
- **Les ateliers des parents** : Les parents ont la possibilité de participer à une animation proposée par les professionnels de la structure (atelier peinture, pâtisserie, pâte à modeler...).

Que ce soient les *talents des parents* ou les *ateliers des parents*, ces propositions permettent aux familles de partager un temps avec leur enfant et de l'observer avec ses pairs. Ils montrent aussi le travail des professionnels (propositions éducatives, postures, verbalisation...)

- **Les portes-ouvertes** : En fin d'année scolaire, une rencontre plus festive est proposée à toutes les familles dont les enfants seront accueillis à la rentrée suivante. Selon les multi-accueils, elle se nomme « *portes ouvertes* » ou encore « *fête de l'été* ». Cet événement permet aux familles d'avoir un aperçu sur le fonctionnement institutionnel par le biais d'échanges avec les professionnels et les parents déjà accueillis. C'est un moment où les parents peuvent profiter d'une exposition de photographies illustrant le quotidien des enfants et de la visite des locaux.  
Cet événement permet aux familles de repartir avec une idée plus concrète de ce que sera la vie de leur enfant au sein de l'établissement.
- **La fête de fin d'année ou le goûter « des grands »** a lieu courant juin. Pour certaines structures, la fête de fin d'année fait également office de portes-ouvertes pour les nouvelles familles. Il s'agit d'un moment convivial autour d'un goûter et de petites activités proposées aux enfants et à leurs familles. C'est aussi un moment pour dire « au revoir » aux enfants partant à l'école.

Tout au long de la journée de l'enfant au multi-accueil, les professionnels ont la volonté de faire exister ses parents dans le collectif. Ainsi cela devient progressivement un vrai travail de lien, pour soutenir la continuité entre la famille et la collectivité.

De manière plus administrative (circulaire interministérielle n°4 du 2 novembre 1981), les parents sont conviés deux fois par an à des conseils inter multi-accueils. Ces rendez-vous réunissent les différents multi-accueils collectifs et familiaux de la ville. Ils sont participatifs et ont pour principal objectif d'informer les familles sur l'évolution des services rendus et des modes de fonctionnements des établissements (orientations pédagogiques, relation avec les partenaires extérieurs, travaux réalisés ou prévus...). Ils se composent de :

- L' élu en charge du secteur
- Le représentant de la direction de l'enfance et du parcours éducatif et citoyen
- Le responsable du service jeune enfant
- Le médecin intervenant dans les différentes structures
- Le personnel de direction de chaque établissement
- Les professionnels des structures en fonction des thématiques abordées
- Le Collège parents, (8 parents représentants choisis par tirage au sort parmi les candidatures soit 2 parents par structure d'accueil). Les parents ont la possibilité de se présenter plusieurs années de suite tant que leur enfant est inscrit dans l'établissement.

Tous ces évènements sont des invitations précieuses et indispensables à notre travail du quotidien. Le travail de soutenance parentale ne pourra s'effectuer que si du lien se crée de part et d'autre. Ceci permettra à l'enfant de se sentir en confiance et de pouvoir s'épanouir sereinement. La présence bienveillante des parents dans le lieu se déroulera dans le respect des enfants du groupe et du travail des professionnels.

### **3 LE SPORT, LA CULTURE ET LA SANTE POUR SE DEVELOPPER ET S'EPANOUIR**

---

#### **3.1 Axe 4 L'Eveil et le développement de la pratique sportive à tous les âges**

**Objectif 10 : Proposer des activités d'éveil et de jeux en extérieur à tous les âges.**

*CF Objectif 3: Faire du plaisir un levier de l'apprentissage - paragraphe « Les jeux et l'éveil psychomoteur »*

#### **3.2 Axe 5 Le développement de l'éducation artistique et culturelle.**

**Objectif 13 : Favoriser l'initiation à l'éducation artistique et culturelle.**

**Objectif 15 : Développer les échanges artistiques avec les artistes de la ville.**

##### **c. Réseaux et partenariats**

Depuis de nombreuses années, les professionnels de la petite enfance travaillent en étroite collaboration avec différents partenaires sociaux, culturels et associatifs. Ces partenariats permettent aux professionnels de maintenir un cadre diversifié dans la prise en charge de l'enfant et de répondre de façon ciblée aux besoins spécifiques des familles accueillies.

Différents partenaires interviennent au sein des différentes structures:

- **Les médiathèques d'Orsay** : Une bibliothécaire se déplace dans les structures 1 fois par mois. Ponctuellement, les professionnels des structures peuvent se rendre à la médiathèque avec un groupe d'enfants. Ce partenariat ouvre aussi la possibilité pour les structures de renouveler l'offre de livres proposée aux enfants en empruntant des albums régulièrement.
- **Le Centre de formation d'intervenants en musique (CFMI)** : Des étudiants viennent effectuer un stage seuls ou en binôme, de 3 à 4 séances dans les structures pour expérimenter la musique auprès des tout-petits.
- **L'association « Lire et faire lire »** : Des seniors bénévoles viennent partager un temps de lecture avec les enfants accueillis. Ces rencontres hebdomadaires contribuent à un travail d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle qui a été mis en place afin d'apporter à chaque enfant une approche différente de la lecture.
- **Des partenariats occasionnels** : Troupes de théâtre, associations de danse, fermes pédagogiques,...

#### **3.3 Axe 6 Prise en compte des rythmes, de la santé et de la santé mentale.**

## **Objectif 16 : Tenir compte du rythme de l'enfant et favoriser son bien être**

### ○ Accueil et Transmissions

A l'issue de cette période, l'enfant peut fréquenter le multi-accueil selon les modalités de son protocole d'accueil. Les professionnels instaurent une régularité dans les actes de la vie quotidienne. L'enchaînement de ces actes doit devenir prévisible pour l'enfant. Cela passe par le respect de rituels à des moments clés de la journée : l'accueil, le jeu, le change, le passage à table, la sieste... Loin d'être enfermant pour l'enfant, ces repères du quotidien lui offrent l'occasion de comprendre son environnement et d'anticiper les événements. Ils lui permettent d'être pleinement acteur de sa vie.

L'auxiliaire référente reste l'interlocuteur privilégié de la famille, elle est garante de la mise en place d'une continuité d'accueil et de soin pour l'enfant. Elle participe activement au suivi global de l'enfant.

Les transmissions du matin et du soir entre parents et professionnels sont des moments de communication privilégiés. L'auxiliaire de puériculture tient compte des transmissions faites par la famille pour accompagner l'enfant tout au long de la journée. La connaissance de ces éléments soutient la continuité recherchée et guide le professionnel dans sa compréhension des signaux émis par l'enfant, sans porter atteinte à l'intimité familiale. Lors des transmissions du soir, le professionnel échange avec le parent sur la journée de l'enfant au sein du groupe (Jeux, sommeil, repas, anecdotes,...). Ainsi, le parent pourra appréhender chaque moment de la vie en collectivité de son enfant.

### ○ Le repas

La petite enfance est une période favorable au développement d'habitudes alimentaires qui peuvent influencer les futurs modes d'alimentation et la relation à la nourriture tout au long de la vie.

Les établissements d'accueil du jeune enfant d'Orsay ont élaboré un plan alimentaire commun, issu des recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS 2). Ce plan alimentaire vise au maintien et à l'optimisation de l'état de santé des enfants accueillis. Il détermine la qualité et la quantité des aliments proposés dans le respect des règles de la nutrition infantile.

La diversification alimentaire se fait en étroite collaboration avec les parents.

Dans une démarche de qualité et de développement durable les denrées sont, au maximum, issus de l'agriculture biologique et de production française. Les circuits courts sont favorisés.

Parallèlement à ces versants diététiques et développementaux, le repas du jeune enfant est envisagé par les professionnels selon les valeurs suivantes :

Les professionnels accompagnent progressivement les enfants vers la découverte des aliments (odeurs, goût, texture, couleurs...). L'appétit de l'enfant peut être variable d'un jour à l'autre. De façon naturelle, en fonction de ses besoins, l'enfant a la capacité de déterminer son niveau de faim et de satiété. Dans cette logique, les enfants ne seront en aucun cas contraints de manger ce qui leur est proposé.

### Le repas un temps de partage

Chez le jeune enfant, la faim est satisfaite par l'intervention de l'adulte. Les regards échangés, la manière dont l'enfant est porté et les paroles transmises par l'adulte associent le repas à un temps de partage.

En grandissant, l'enfant se tourne vers ses pairs et devient plus autonome dans ses gestes et dans ses goûts. Il intègre des règles sociales, des usages liés à l'alimentation et au partage des repas. Les professionnels favorisent la communication entre enfants. Une ambiance calme et détendue est recherchée.

### Le repas est comme révélateur du désir d'autonomie

Il peut être l'occasion pour l'enfant de démontrer sa volonté de faire seul. Tout petit, il peut tenter de saisir le biberon tenu par l'adulte, puis la cuillère portée à sa bouche et il manifeste sa volonté, à la maison, de partager le repas de la famille. Il mange également avec ses doigts dès que l'occasion se présente.

Le repas est donc un temps propice à l'activité autonome de l'enfant. Cette volonté d'autonomie se traduit par l'envie de réaliser seul les gestes liés au repas : manger et boire seul, se servir, mettre la table, débarrasser, se laver les mains... Elle s'exprime aussi parfois par le refus de certains aliments ou au contraire par sa volonté de se resservir. L'enfant signifient à l'adulte qu'il sait ce dont il a envie et/ou besoin.

#### o L'allaitement maternel

Respecter le choix des familles en matière d'allaitement maternel fait partie des projets pour lequel les équipes du Service du Jeune Enfant œuvrent. Ainsi, lorsque qu'un enfant est accueilli au sein de nos structures l'entrée en multi-accueil ne sera pas forcément synonyme de sevrage. Les mères qui souhaitent poursuivre l'allaitement au moment de l'intégration en multi-accueil seront soutenues dans leur démarche. Ce projet d'accueil des enfants allaités a pu se mettre en place grâce à la conjonction de plusieurs facteurs :

- o une équipe impliquée dans l'accueil individualisé de chaque enfant.
- o Des parents souhaitant poursuivre l'allaitement maternel malgré la reprise du travail où l'intégration de l'enfant en collectivité.
- o Les structures associant les parents au projet pédagogique.
- o Une équipe concernée et informée.
- o Enfin l'application des recommandations de l'OMS en matière d'alimentation des enfants de moins de 2 ans.

Lors du premier entretien, le responsable de structure sera sensibilisé au choix des parents, et leur présentera le projet (règles d'hygiène pour le recueil et la conservation du lait,...).

Deux dispositifs pourront être proposés :

- o La mère fournie aux équipes du lait maternel en quantité suffisante, selon un protocole précis de recueil, de transport et de conservation, issu des recommandations de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES).
- o La mère revient allaiter au sein de la structure en fonction du rythme alimentaire de l'enfant.

Chaque établissement est doté d'un espace allaitement aménagé de manière à accueillir la mère et son enfant au moment opportun. Dissocier, l'espace d'allaitement du lieu de vie de l'enfant à plusieurs objectifs :

- o Favoriser le calme et la sérénité au moment des retrouvailles
- o Garantir l'intimité du temps d'allaitement
- o Préserver le bien-être des enfants du groupe en restant disponible tout au long de la journée.

Ce projet est porté par toute une équipe bien consciente des effets bénéfiques de l'allaitement maternel. Cependant, il nécessite pour chaque famille un temps de dialogue afin d'évaluer conjointement l'évolution des besoins globaux de l'enfant (réactions face à la récurrence des temps de séparations/retrouvailles, augmentation du volume des prises alimentaires, diversification alimentaire,...)

- Le sommeil

Le sommeil est un besoin fondamental qui doit être respecté par les professionnels. Il est primordial pour que l'enfant s'épanouisse et profite pleinement de sa journée au multi-accueil. L'enfant est accompagné afin que ce temps soit source de plaisir et de détente.

Le professionnel repère les signes de fatigue propres à chaque enfant et adapte les propositions de repos en tenant compte des rythmes individuels. Ils s'informent régulièrement auprès des parents de l'évolution du rythme de sommeil de l'enfant.

Cette connaissance leur permet d'adapter ses actions. Toutefois, il arrive que le rythme du sommeil de l'enfant se modifie du fait de la collectivité (décalage du rythme, sieste plus longue ou plus courte, envie de jouer, excitation intense,...). Les enfants ont besoin de se dépenser physiquement. Ainsi le climat créé par les professionnels assure une sécurité affective avant, pendant et après le sommeil qui est favorisé par :

- La présence auprès de l'enfant d'un professionnel
- La reconnaissance de la place des objets transitionnels (tétine, doudou ou autres...)
- La mise en place de rituels d'endormissement (bercements, chansons, lectures,...)
- Un espace réservé et fixe

## **4 UNE VIE DANS LE RESPECT DE SOI, DES AUTRES ET DE LA NATURE**

---

### **4.1 Axe 9 L'éducation à l'environnement et au développement durable.**

#### **Objectif 24 Favoriser la découverte de l'environnement et de la biodiversité *in situ***

- L'enfant et la découverte de la nature.

ans la même démarche du libre choix, les équipes sont de plus en plus sensibilisées sur l'éveil à la nature avec le jeune enfant. Cette démarche d'éveil à la nature passe par le jeu, le plaisir et l'expérimentation, mais aussi par une pédagogie active. L'éveil à la nature passe avant tout par l'expérimentation directe. Les sens rentrent en jeu, les émotions tiennent aussi une place essentielle.

Les professionnels vont décliner sous toutes ces formes l'éducation à la nature. Les découvertes sont cycliques, elles sont calées sur les différents cycles de la nature et des saisons. Il n'y a pas de réel objectif d'apprentissage avant 3 ans, l'objectif est vraiment de favoriser des expériences sensorielles, ludiques et positives avec la nature de proximité. Ces expériences permettront à l'enfant de découvrir et d'être sensibilisé progressivement au respect de la nature et de l'environnement.

#### **Objectif 25 Initier à l'écocitoyenneté et aux enjeux du développement durable**

- L'approche du développement durable.

Dans nos EAJE, nous attachons de plus en plus importance pour adopter des gestes simples écoresponsable sans beaucoup d'efforts mais avec un impact immense sur le bien-être des enfants et des professionnel-les. L'objectif est de valoriser toutes les bonnes pratiques, comme par exemple, un bac magique où tout est permis toucher, déplacé, manipuler la terre, le sable, sans retenue. Un potager avec de jeune enfant permet d'aiguiser leurs papilles gustatives en leur proposant une variété de plantes aromatiques, de fruits et de légumes.

Un composteur original où les jeunes enfants découvrent le travail « des petites bêtes » (les vers de terre). Ainsi, nous attachons de l'importance à la créativité des équipes qui met en avant des idées originales, souvent à base d'éléments de récupération où d'éléments naturels (Boîte en carton, bouchon...). Ce sont ces actions du quotidien que nous mettons en « lumière » afin d'avancer progressivement pour aller plus loin. La démarche durable, est une démarche de progrès continu. Elle est efficace, lorsqu'elle s'installe en profondeur dans notre quotidien.

Dans l'achat du matériel de puériculture, les responsables ont fait le choix de l'utilisation des Biberons en verre, de la vaisselle en verre, en inox où sans bisphénol A. Les produits d'hygiène comme les couches, le liniment, le savon, répondent à respecter une hygiène maximale tout en réduisant les risques liés aux produits utilisés (diverses sensibilités, protection de l'environnement). Progressivement, chaque établissement adopte des pratiques écoresponsables.

#### **4.2 Axe 10 L'inclusion, Le climat scolaire et la lutte contre le harcèlement.**

##### **Objectif 27 Sensibiliser les enfants et les parents à la question du handicap**

##### **Objectif 28 Former les professionnels à l'accueil des enfants en situation de handicap**

- Accueil de l'enfant en situation de handicap.

Permettre l'accueil de tous les enfants et de toutes les familles est une mission des établissements d'accueil du jeune enfant. En ce qui concerne les enfants en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique, différentes réglementations ont, au cours du temps, précisé le cadre. Cependant, ces différentes lois ne posent pas d'obligation. Ainsi l'inclusion d'un enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique et de sa famille dépend d'une démarche volontaire de la direction des structures d'accueil et de la politique de la ville en matière d'inclusion.

Si le Comité interministériel du handicap du 25 septembre 2013 énonce une volonté gouvernementale de « *développer l'accueil des jeunes enfants handicapés dans les structures ordinaires dès le plus jeune âge* », un travail devra être mis en œuvre afin de définir cet accueil. Ainsi, la commune d'ORSAY s'est attachée depuis plusieurs années, à répondre à cette demande d'accueillir tous les enfants et leurs familles, quelques soient leurs situations et leurs difficultés. C'est en donnant du sens à un projet d'accueil individualisé que nous pouvons être amenés à accueillir des familles d'enfants en situation de handicap ou en situation de précarité.

Lors du premier accueil, la direction de l'établissement recevra la famille et l'enfant. Ce premier contact devra permettre de déterminer les besoins spécifiques de l'enfant et d'échanger autour du handicap ou de la maladie chronique de l'enfant. Par la suite, un rendez-vous avec le médecin de la structure sera prévu afin que celui-ci présente et valide le protocole d'accueil individualisé (PAI). Le PAI ne pourra se mettre en place qu'après accord des 3 parties :

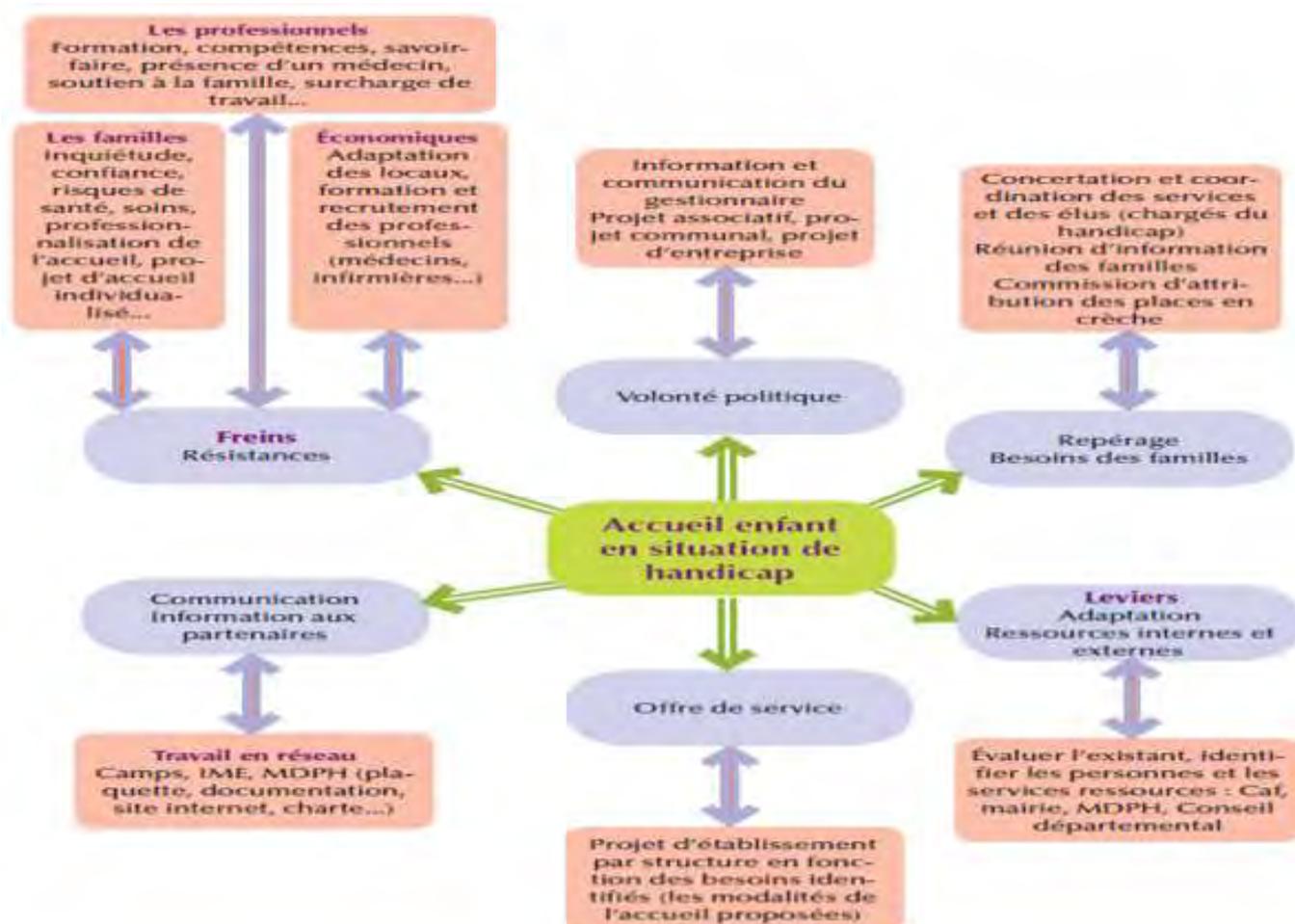
- La famille.
- Le médecin traitant de l'enfant.
- Le médecin de la structure et la directrice.

Par la suite, un professionnel de référence accompagnera l'enfant et sa famille dans le lieu de vie. Il deviendra un interlocuteur privilégié. L'enfant pourra évoluer à son rythme dans le groupe.

L'équipe pluridisciplinaire (psychologue, psychomotricienne et Educateur de jeunes enfants) sera pleinement associée à cet accueil. Le lien avec les différents partenaires sociaux (CAMS, PMI,...) des échanges réguliers devront se faire.

Le professionnel sera garant du projet d'accueil individualisé en lien avec la direction. L'accueil devra être accompagné et personnalisé. Les temps de jeu, les repas, les temps de repos seront réfléchis. Des réunions pluridisciplinaires régulières seront mises en place ainsi que des temps de rencontre avec les partenaires extérieurs seront organisés.

Cet accueil ne sera possible que si un « lien » se crée entre la famille et le personnel du lieu d'accueil de l'enfant. L'inclusion nécessite en amont un travail de proximité et de réflexion des professionnels et de la famille. Le projet d'accueil individualisé doit être cohérent, il doit reposer avant tout sur le respect de l'enfant en respectant son intégrité et ses capacités physiques et psychiques.



*Accueil pour tous un droit : Guide accueillir un enfant en situation de handicap en EAJE département des Hauts de Seine*

- Références légales :

**La loi n°2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

**Art. 2 du titre 1** « L'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

### **Le code de la santé publique**

**Article R.2324-17** « Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale ».

**Article R.2324-39** « En liaison avec la famille, le médecin de l'enfant et l'équipe de l'établissement ou du service, et en concertation avec son directeur ou le professionnel de santé mentionné à l'article R.2324-35, le médecin de l'établissement ou du service s'assure que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants dans l'établissement ou le service ».

Lorsqu'un enfant en situation de handicap où issu d'une famille fragilisée est accueilli au sein des structures, un accueil spécifique est mis en place. Un PAP (Un protocole d'accueil personnalisé) est défini par l'ensemble des professionnels paramédical ou social. Des temps de rencontres, des réunions de synthèse avec les différents organismes extérieurs permettent de faire régulièrement un bilan sur l'évolution de l'enfant et sa famille.

L'accompagnement de l'enfant et de sa famille peut nécessiter la collaboration de partenaires extérieurs notamment les services de la Protection Maternelle et Infantile, le Conseil Général de l'Essonne ou encore l'unité petite enfance. Il arrive aussi que les professionnels face intervenir des instances spécifiques comme La CRIP (Cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes). Organisme qui intervient plus spécifiquement sur de « la protection de l'enfance ».

## **5 Conclusion**

---

Elaboré en lien avec le projet éducatif municipal pour toutes les de l'enfance et de la jeunesse, la construction présent projet pour les structures du jeune enfant a associé les équipes pluridisciplinaires et les services éducatifs des EAJES. Le projet exprime les valeurs qui sous-tendent la démarche d'accueil du jeune enfant et de sa famille sur Orsay. Il donne le cadre aux pratiques mises en œuvre par les professionnels pour favoriser le bien être des jeunes enfants en l'absence de leurs parents et l'implication de chaque professionnel du service. Il ne saurait constituer un document définitif. Son évolution sera induite par le changement de la place de l'enfant dans la société, l'amélioration des connaissances sur le développement global de l'enfant et l'avancée des techniques professionnelles.